



Êtes-vous locataire?

Habitez-vous un immeuble où l'on offre des services aux locataires?

Les personnes qui louent ou qui songent à louer après avoir été propriétaires pendant des années ont tout intérêt à connaître leurs droits et leurs responsabilités pour faciliter la transition.

La Direction de la location à usage d'habitation:

- Fournit des renseignements et conseils aux locataires et aux locateurs
- Aide à développer des solutions concernant les questions relatives au contrat de location
- Offre des services de médiation en cas de différends entre locataires et locateurs

Communiquez avec la Direction de la location à usage d'habitation pour poser vos questions sur les augmentations de loyer, les réparations, le respect de la vie privée, les dépôts et les services aux locataires, entre autres.

Visitez notre site Web au www.manitoba.ca/rtb ou appelez-nous au **204 945-2476** ou au **1 800 782-8403**.

Manitoba 